

Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis ALESA du Valentin : projets pour la rentrée 2018

Tout d'abord, un rappel:

Les élèves du secondaire (de seconde à terminale), **mais aussi les étudiants** (apprentis comme initiaux) sont adhérents à l'**ALESA**, dès qu'ils ont pris une adhésion (le coût de l'adhésion est de 26 € pour 2018/2019).

L'**ALESA** gère des activités au sein du lycée (clubs et cafétéria) et en dehors du lycée (sorties ciné, laser-game, concerts... selon les projets), ouvertes à tous les adhérents et sous les mêmes règles de responsabilité que des activités pédagogiques (accompagnateurs adultes). Les soirées "à thème", avant les vacances, sont choisies et menées par des volontaires. Les bénéfices engendrés intègrent les budgets des voyages de classe.

L'**ALESA** est une association gérée par des élèves volontaires qui se forment en Bureau à la suite d'élections. Celui-ci est déclaré à la Préfecture à la rentrée. Elle est encadrée par deux enseignantes d'éducation socioculturelle et d'autres adultes volontaires. Elle a pour vocation d'offrir des possibilités d'activités collectives hors du temps scolaire, et aussi d'initier les jeunes à la prise de décisions, à la vie associative.

Mais il faut aussi que ceux-ci viennent faire un tour aux réunions, proposer un peu de temps. Pas seulement consommer ! Nous comptons sur vous !!!



Document d'adhésion à renvoyer en entier avec la cotisation 2018-2019

Celle-ci comprend l'accès aux activités de l'Association Sportive et de l'ALESA

- Règlement par chèque au nom de l'ALESA. (indiquer le nom de l'élève et sa classe au dos)
- Règlement en espèces

Nom, prénom de l'élève ou de l'étudiant :

Classe :

Adresse courriel élève :

Tel portable élève :

OBLIGATOIRE

Pensez à remplir et retourner les autorisations suivantes MÊME SI VOTRE ENFANT N'ADHÈRE PAS AUX ASSOCIATIONS Merci

ALESA du Valentin - Règlement du foyer -

Le foyer est accessible à tous sous réserve de respecter le matériel (ne peuvent l'emprunter que les adhérents), de respecter les horaires d'ouverture par les élèves volontaires.
Il est nécessaire que des volontaires ouvrent et gèrent le lieu pour que les baby-foot et billards soient accessibles.

Nom, signature de l'élève ou de l'étudiant :

Autorisation de diffusion d'images ALESA et ASSOCIATION SPORTIVE

J'autorise l' **ALESA** et l' **A.S** à capter et diffuser **mon image OU** (pour les élèves mineurs) **l'image de mon enfant** sur le réseau interne du lycée, sur le site du lycée, sur des documents en vue de promotion des actions ou toute autre action de communication autour des activités des associations ou encore pour les photos de classe. Ces images sont sélectionnées dans le respect de la personne et de sa vie privée.

OUI

NON

(barrer la mention inutile)

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Nom des parents pour les élèves mineurs :

Fait à _____, le _____.

Signature de l'élève :

Signature des parents :